

## ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance ordinaire du 15 mars 2021 tenue à huis clos**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021**
5. **Suivi des séances précédentes**
6. **Trésorerie**
  - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
  - 6.2 État des comptes
  - 6.3 Rapport financier sommaire au 28 février 2021
7. **Correspondance**
8. **Administration, finances et communication**
  - 8.1 Affectation temporaire à durée indéterminée – Employé numéro 32-0036
  - 8.2 Facture à payer pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello – Poralu Marine Inc.
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
  - 9.1 Rapport du DSI – Février 2021
10. **Urbanisme et aménagement**
  - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
  - 10.2 Demande de permis de lotissement par la Municipalité de Montebello pour le matricule 9258-14-5943 et 9259-11-5189 – Autorisation à l'officier municipal responsable
11. **Développement économique**
  - 11.1 Développement domiciliaire Mille-Fleurs – Mandat à un arpenteur-géomètre pour la préparation d'un plan projet de lotissement
  - 11.2 Acte de vente – Terrain portant le numéro de matricule 9258-14-5943
12. **Loisirs, santé et bien-être**
  - 12.1 Soutien financier pour le marché de Noël à Montebello – Comité des loisirs de Montebello inc.
  - 12.2 Rapport bibliothèque - Octobre à décembre 2020
  - 12.3 Soutien financier pour activités estivales 2021 – Comité des loisirs de Montebello inc.
13. **Transport et voirie**
  - 13.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux
  - 13.2 Mandat pour effectuer une étude géotechnique pour la construction du nouveau garage municipal, jumelé à une caserne de pompiers
14. **Culture et patrimoine**
  - 14.1 Autorisation de signature de l'acte de cession de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours entre la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours et la Municipalité de Montebello
  - 14.2 Soutien financier pour le support apporté par la Société historique Louis-Joseph-Papineau (SHLJP) dans les projets Anekdote et Rues Principales

SÉANCE  
ORDINAIRE  
15 MARS 2021

**15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**

Aucun item

**16. Nouveaux items**

- 16.1 Appui envers la campagne *Vers des collectivités durables*
- 16.2 Soutien financier au projet vélo 1G 2P (1 gars 2 pédales)

**17. Certificat de crédit**

**18. Levée de la séance**

SÉANCE  
ORDINAIRE  
15 MARS 2021

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **15 mars 2021 à 19 h 30**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand  
John Huneault

Dean Johnstone  
Ronald Giroux

Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente par visioconférence.

Madame la conseillère Ginette Juteau a motivé son absence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-036**

#### **Séance ordinaire du 15 mars 2021 tenue à huis clos**

CONSIDÉRANT que l'Outaouais se trouve au Palier 3 - Alerte (zone orange);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

3.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-037**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

4.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-038**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. Suivi des séances précédentes**

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

**6. Trésorerie**

6.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-039**

**Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de février 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE les prélèvements automatiques numéros 370 à 389 au montant de 35 979,43 \$, les dépôts directs numéros 118 à 129 au montant de 37 734,61 \$ et les chèques numéros 6184 à 6236 au montant de 354 714,77 \$ du mois de février 2021 totalisant un montant de 428 428,81 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **6.2**

### **État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

## **6.3**

### **Rapport financier sommaire au 28 février 2021**

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 28 février 2021.

## **7. Correspondance**

Une liste de correspondances du mois de février 2021 est déposée aux élu(e)s.

## **8. Administration, finances et communication**

### **8.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-040**

##### **Affectation temporaire à durée indéterminée – Employé numéro 32-0036**

CONSIDÉRANT l'absence d'un journalier chauffeur-opérateur, employé numéro 32-0004, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que ce poste doit être remplacé prioritairement et par ordre d'ancienneté, dans l'ordre suivant; à l'employé régulier, puis aux autres employés, pourvu qu'il satisfasse aux exigences normales de la tâche et que le salaire doit correspondre à l'échelon immédiatement supérieur au sien selon l'article 10.12 de la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017 - décembre 2021;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu et les recommandations des membres du comité GFRH.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte la recommandation du comité GFRH à l'effet que l'employé numéro 32-0036 soit affecté au poste de journalier chauffeur-opérateur à compter du 7 mars 2021 tout en conservant les tâches actuelles du poste de journalier chauffeur, et ce, jusqu'au retour de l'employé numéro 32-0004.

QUE les conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017 - décembre 2021.

QUE l'échelle salariale soit celle prévue à la classe 3 échelon 5 au lieu de classe 2 échelon 5.

QUE cette résolution soit effective à compter du 7 mars 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **8.2**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-041**

#### **Facture à payer pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello – Poralu Marine Inc.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-226 concernant la ventilation des prix pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello ainsi que les termes de paiement;

CONSIDÉRANT qu'un troisième paiement doit être effectué avant le 31 mars 2021 et que cela correspond à 20 % du projet pour un avancement total de 60 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement de la facture numéro 945 à Poralu Marine Inc. pour un montant de 261 831,42 \$, taxes incluses, correspondant au 20 % de dépôt avant le 31 mars 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **9. Sécurité publique et hygiène du milieu**

### **9.1**

#### **Rapport du DSI – Février 2021**

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de février 2021.

## **10. Urbanisme et aménagement**

### **10.1**

#### **Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de février 2021.

## 10.2

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-042

#### **Demande de permis de lotissement par la Municipalité de Montebello pour le matricule 9258-14-5943 et 9259-11-5189 – Autorisation à l'officier municipal responsable**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-02-031 pour la demande de permis de lotissement par la Municipalité de Montebello pour le matricule 9258-14-5943;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello a soumis 2 plans cadastraux différents pour approbation à l'officier municipal responsable de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT le plan projet d'opération cadastrale et projet d'implantation daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 avec notes évolutives du 28 janvier 2021 de l'arpenteur-géomètre Frédérick Vincent, dossier V 293 de sa minute 601;

CONSIDÉRANT le plan projet d'opération cadastrale et projet d'implantation daté du 19 janvier 2021 de l'arpenteur-géomètre François Gauthier, dossier G 2530 de sa minute 9328;

CONSIDÉRANT le plan cadastral, feuillet 1, dossier 1291775 de l'arpenteur-géomètre François Gauthier daté du 26 janvier 2021, dossier G 2530 de sa minute 9331, soit le document à transmettre au ministre afin de faire une opération cadastrale incluant lesdits plans projets;

CONSIDÉRANT le *règlement de lotissement numéro L-17-01* qui s'applique;

CONSIDÉRANT les conditions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels énoncées à l'article 28 du *règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01*;

CONSIDÉRANT la « *Politique concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels* »;

CONSIDÉRANT qu'une seule opération cadastrale sera effectuée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la résolution numéro 2021-02-031 pour la demande de permis de lotissement par la Municipalité de Montebello pour le matricule 9258-14-5943 soit abrogée.

QUE le conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à procéder à l'analyse et à modifier le permis de lotissement numéro 2021-01.

QUE le conseil mandate l'administration municipale à faire le nécessaire afin que la contribution pour fins de parc au montant de 2 098,00 \$ pour le matricule 9259-11-5189 et au montant de 2066,00 \$ pour le matricule 9258-14-5943 soit versée au fonds spécial pour fins de parcs.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **11. Développement économique**

### **11.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-043**

##### **Développement domiciliaire Mille-Fleurs – Mandat à un arpenteur-géomètre pour la préparation d'un plan projet de lotissement**

CONSIDÉRANT les volontés du conseil municipal de développer le terrain portant le numéro de matricule 9258-14-5943;

CONSIDÉRANT la grandeur actuelle de ce terrain et la nécessité de démontrer la zone résidentielle à développer;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de M. François Gauthier au montant de 2 665 \$ excluant les taxes applicables pour la préparation d'un plan projet de lotissement pour ce terrain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil mandate M. François Gauthier, arpenteur-géomètre, à produire un plan projet de lotissement pour délimiter la zone résidentielle à développer sur le terrain portant le numéro de matricule 9258-14-5943 selon les volontés du conseil pour un montant de 2 665 \$ excluant les taxes applicables tel que présenté dans l'offre de service préparé par ce dernier.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

#### **Adoptée à l'unanimité.**

*Monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier déclare son intérêt dans l'objet du point 11.1 conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et s'abstient de voter sur celui-ci.*

### **11.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-044**

##### **Acte de vente – Terrain portant le numéro de matricule 9258-14-5943**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-180 concernant l'offre d'achat fait par Laboratoire in Vivo Inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 5363761;

CONSIDÉRANT que cette résolution accepte l'offre d'achat de Laboratoire in Vivo Inc. au montant de 1,00 \$ du pied carré pour une partie du lot 5363761, mandate la directrice générale à procéder aux démarches nécessaires pour la réalisation de cette résolution et autorise M. Louis Gagnon à présenter une demande de PPCMOI sur ce terrain pour obtenir l'approbation des personnes habiles à voter avant la signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la signature de l'acte de vente pour permettre le commencement de certaines démarches en vue du début des travaux sur le terrain portant le numéro de matricule 9258-14-5943.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil mandate la directrice générale à procéder aux démarches nécessaires pour la réalisation de la présente résolution.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et le maire à signer l'acte de vente et qu'une demande de PPCMOI soit présentée par M. Louis Gagnon sur le terrain portant le numéro de matricule 9528-14-5943 pour obtenir l'approbation des personnes habiles à voter.

QUE ce conseil demande qu'une clause soit ajoutée dans l'acte de vente à l'effet qu'il y aura résolution de la vente si l'acheteur fait défaut de construire son bâtiment dans les deux (2) ans de la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **12. Loisirs, santé et bien-être**

### **12.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-045**

##### **Soutien financier pour le marché de Noël à Montebello – Comité des loisirs de Montebello inc.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention sera envoyée à Tourisme Outaouais par le Comité des loisirs de Montebello pour la tenue d'un marché de Noël en 2021 à Montebello;

CONSIDÉRANT que le marché de Noël sera géré par le comité marché de Noël et que les fonds proviendront du Comité des loisirs de Montebello;

CONSIDÉRANT que le conseil désire soutenir ce marché en offrant un soutien financier et en autorisant que le tout soit tenu sur les terrains de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil accepte de verser la somme de 18 500 \$ au Comité des loisirs de Montebello inc. pour l'organisation du marché de Noël à Montebello.

QUE ce conseil accepte que le marché de Noël s'installe sur les terrains de la Municipalité pour la tenue de l'évènement.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12.2**

#### **Rapport bibliothèque - Octobre à décembre 2020**

Le rapport de la bibliothèque des mois d'octobre à décembre 2020 préparé par Mme Diane Thivierge, la responsable, est déposé au conseil.

### 12.3

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-046**

##### **Soutien financier pour activités estivales 2021 – Comité des loisirs de Montebello inc.**

CONSIDÉRANT la demande du Comité des loisirs afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation d'activités estivales pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la COVID-19, la Municipalité n'a pas versé au Comité des loisirs l'aide financière annuelle puisque les directives des gouvernements ne permettent pas l'organisation d'événements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte de verser la somme de 6 500 \$ au Comité des loisirs de Montebello inc. pour l'organisation d'activités estivales pour l'année 2021 réparties comme suit :

- > **Pâques** : 500 \$
- > **St-Jean-Baptiste** : 1 500 \$
- > **Aménagement du terrain de volley-ball (sable)** : 1 500 \$
- > **Projection de films dans le parc Chamberland** : 3 000 \$

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **13. Transport et voirie**

#### 13.1

##### **Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux**

Monsieur Alain St-Germain, directeur des travaux municipaux, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de février 2021.

#### 13.2

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-047**

##### **Mandat pour effectuer une étude géotechnique pour la construction du nouveau garage municipal, jumelé à une caserne de pompiers**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu une demande positive suite à la présentation d'un projet de construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique est nécessaire pour la caractérisation des sols pour l'implantation de l'infrastructure sur le terrain;

CONSIDÉRANT les offres de services des firmes Englobe et GHD.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil municipal accepte l'offre de service d'Englobe au montant de 15 300 \$, taxes en sus, pour effectuer une étude géotechnique pour la réalisation des plans et devis pour soumission et construction du nouveau garage municipal, jumelé à une caserne de pompiers.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **14. Culture et patrimoine**

### **14.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-048**

##### **Autorisation de signature de l'acte de cession de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours entre la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours et la Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de procéder à l'acquisition de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours tel que spécifié dans le protocole d'entente liant la Municipalité de Montebello et la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours;

CONSIDÉRANT l'acte de vente préparé par le notaire, Me Stephane Riel, et endossé par l'Archidiocèse de Gatineau.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise le maire, Martin Deschênes, et la directrice générale, Me Chloé Gagnon, à signer l'acte de cession pour et au nom de la Municipalité de Montebello afin de procéder à l'acquisition de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours sise au 543, rue Notre-Dame, lot 5361913.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **14.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-049**

##### **Soutien financier pour le support apporté par la Société historique Louis-Joseph-Papineau (SHLJP) dans les projets Anekdoté et Rues Principales**

CONSIDÉRANT que la SHLJP apporte son support dans les projets Anekdoté et Rues Principales en produisant des textes intégrés à des capsules captivantes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte de verser une somme de 2 000 \$ à la SHLJP pour leur soutien et leur aide dans les projets mentionnés en exergue.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**

Aucun item

## **16. Nouveaux items**

### **16.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-050**

##### **Appui envers la campagne *Vers des collectivités durables***

CONSIDÉRANT que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

CONSIDÉRANT que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

CONSIDÉRANT que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

CONSIDÉRANT que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

CONSIDÉRANT que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et envoie une copie de la présente résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, à Jan Simpson, présidente nationale, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, et à Monsieur Stéphane Lauzon, député Argenteuil—La Petite-Nation.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**16.2**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-051**

**Soutien financier au projet vélo 1G 2P (1 gars 2 pédales)**

CONSIDÉRANT la demande en date 22 janvier 2021 de Monsieur Jean-Yves Lebreux afin d'obtenir un soutien financier concernant le projet vélo 1G 2P qui consiste à traverser le Québec à vélo (solitaire), de l'Abitibi jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, un trajet d'environ 2 500 kilomètres, avec objectif de recueillir des fonds pour les enfants malades;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés seront versés à Opération Enfant Soleil, organisme reconnu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil accepte de verser une somme de 250 \$ au nom d'Opération Enfant Soleil dans le cadre du projet vélo 1G 2P.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**17.**

**Certificat de crédit**

Je, soussignée, Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Me Chloé Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**18.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-052**

**Levée de la séance à 20 h 29**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_.

Martin Deschênes  
Maire

Me Chloé Gagnon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière